

PLACES DE STABILISATION

Bilan d'activité 2020
Mars 2021

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU POLE ET DU DISPOSITIF PLACES DE STABILISATION	3
2. RAPPORT QUANTITATIF DE L’ACTION	4
3. PROBLEMATIQUES RENCONTREES	8
4. TEMOIGNAGE D’UNE PERSONNE ACCUEILLIE SUR LE DISPOSITIF EN 2020	9
5. RESSOURCES HUMAINES	9
6. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT	10
7. DEMARCHE QUALITE ET PLAN D’ACTIONS	11
8. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	13

1. PRESENTATION DU POLE ET DU DISPOSITIF PLACES DE STABILISATION

Le pôle **LOGEMENT-HEBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN (77 places)
- Une pension de famille (30 places)
- Deux structures d'hébergement d'urgence (54 places) et Hybiscus (26 places)
- Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL)
- Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)
- L'intermédiation Locative (IML)
- Une action visant la préparation à la sortie de maison d'arrêt en partenariat avec le SPIP (DPSMA)
- Accompagnement à la constitution de dossiers DALO/DAHO (Saint-Brieuc et Loudéac)
- La formation sur les dispositifs DALO/DAHO
- Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO
- **Des places de stabilisation (6)**

Le dispositif des **Places de Stabilisation** est une petite unité permettant d'accueillir un public très désocialisé, à la rue depuis de nombreuses années, présentant un état de santé dégradé et/ou en rupture avec les structures d'accueil classiques.

L'objectif principal de l'hébergement de stabilisation est d'accueillir et proposer un accompagnement social continu permettant aux personnes de se poser, de se ressourcer et de faire émerger ensuite un projet en direction des dispositifs de droit commun de l'insertion et du logement, même si ce projet « *n'est pas susceptible de mener à une complète autonomie* ».

Le lieu d'accueil bénéficie d'un fonctionnement souple, avec un seuil de tolérance élevé vis-à-vis des comportements individuels, « *dès lors qu'ils ne portent pas atteinte à l'intégrité physique et morale des hébergés et des personnels* » ;

L'accompagnement est mené avec le souci de garder des liens avec l'extérieur (réseau social, partenaires...). Pour cela, nous privilégions un accompagnement social adapté et gradué afin d'éviter les échecs parfois constatés dans les articulations entre dispositifs.

L'admission n'est effective qu'après l'étude de la demande et l'attribution d'une place par la Commission Unique d'Attribution (CUA) du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)¹ qui se réunit une fois par quinzaine. Par ailleurs, conformément à l'article R.345-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le responsable du service peut s'opposer, de façon argumentée, à une attribution formulée par la CUA.

¹ Circulaire du 8 avril 2010 définissant les objectifs et les principes d'organisation des SIAO.

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

2.1. Typologie du public présent sur l'année

a. Nombre de **personnes** présentes sur l'année et composition familiale

	2019			2020		
	Ménages	%	Personnes	Ménages	%	Personnes
Isolé	7	100%	7	6	100%	6
Couple	0	0%	0	0	0%	0
Total	7	100%	7	6	100%	6

	2019		2020	
	Personnes	%	Personnes	%
Hommes	6	86%	6	100%
Femmes	1	14%	0	0%
Total	7	100%	6	100%

En 2020, nous avons accueilli 6 personnes (contre 7 en 2019 et 12 en 2018). Nous voyons donc actuellement se poursuivre les durées de séjour pour les personnes preneuses de l'accompagnement.

Les difficultés multiples et le besoin de temps pour stabiliser les problématiques santé et addictologies expliquent cet allongement avant de pouvoir démarrer des démarches vers un projet de sortie. Nous ne disons pas volontairement « logement » car pour certaines personnes d'autres projets sont à imaginer avec elles, le logement autonome n'étant pas possible de suite ou sans relais renforcés. A souligner également dans les constats de l'équipe : Aujourd'hui, en dehors du SAVS avec des délais assez longs ou des mesures de protection difficilement mobilisables pour des personnes sans handicap avéré, il n'existe pas d'équivalence avec l'accompagnement que nous proposons sur le long terme.

b. Ages des **personnes** présentes dans l'année

	2019		2020	
	Personnes	%	personnes	%
18-25 ans	0	0%	0	0%
26-35 ans	1	14%	1	17%
36-45 ans	1	14%	2	33%
46-55 ans	3	43%	3	50%
56-65 ans	2	29%	0	0%
Plus de 65 ans	0	0%	0	0%
Total	7	100%	6	100%

La moitié des personnes accueillies cette année ont entre 46 et 55 ans. Ce sont très souvent des personnes avec une santé extrêmement fragile notamment liée à des années d'addiction. Malheureusement dans les publics plus jeunes, nous observons également ces lourdes fragilités. Cette année, le résident le plus jeune du dispositif est décédé.

c. Les ressources des ménages présents dans l'année

	2019		2020	
	Ménages	%	Ménages	%
RSA socle	5	72%	4	66%
salaires	0	0%	0	0%
Contrat aidé (CAV, CAE)	0	0%	0	0%
Chômage indemnisé	1	14%	1	17%
A.A.H	1	14%	1	17%
Sans ressource	0	0%	0	0%
Total	7	100%	6	100%

	2019		2020	
	Ménages	%	Ménages	%
Sans ressources	0	0%	0	0%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	7	100%	5	83%
De 600 à 1 000 €	0	0%	1	17%
Plus de 1 000 €	0	0%	0	0%
Total	7	100%	6	100%

Sur 6 personnes accueillies, 5 perçoivent entre 300 et 600 euros de ressources. Une des personnes a des ressources qui si situent entre 600 et 1000 euros, elle perçoit l'AAH (Allocation Adulte Handicapé).

d. Orientation des ménages présents sur l'année

	2019		2020	
	Ménages	%	Ménages	%
Travailleur social	6	86%	5	83%
Usager lui-même	1	14%	1	17%
115	0	0%	0	0%
Autre	0	0%	0	0%
Total	7	100%	6	100%

Travailleurs sociaux			
2019		2020	
MDD	0	MDD	0
Protection majeur	0	Protection majeur	0
Autre TS*	1	Autre TS**	1
Service de l'emploi	0	Service de l'emploi	0
ADALEA**	5	ADALEA	4

*Autre TS 2020 : Penthivière Action Lamballe

**ADALEA : Boutique Solidarité (1) – Service RSA (3)

Nous restons cette année encore sur une majorité de personnes orientées par le service RSA de notre association ou l'accueil de jour. Une seule personne est venue d'elle-même solliciter ce dispositif.

e. Situation des ménages avant l'accès au dispositif places de stabilisation

	2019		2020	
	Ménages	%	Ménages	%
SDF	4	57%	3	50%
Expulsion	0	0%	0	0%
Séparation	0	0%	0	0%
Insalubrité	0	0%	0	0%
Hébergé chez un tiers	1	14%	1	17%
Incarcé	0	0%	0	0%
Hospitalisation	0	0%	0	0%
Autre*	2	29%	2	33%
Total	7	100%	6	100%

* Autre 2020 : ALT d'urgence

En 2020 sur 6 personnes accueillies, 3 étaient SDF sur le territoire, 1 personne était hébergée chez un tiers et 2 personnes avaient pu intégrer un ALT urgence dans l'attente de leur entrée sur le dispositif.

2.2. Descriptif des ménages sortis dans l'année

■ Logement

	2019		2020	
	Ménages	%	Ménages	%
Accès à un logement	0	0%	0	0%
<i>Dont Parc privé</i>	0	0%	0	0%
<i>Dont Parc public</i>	0	0%	0	0%
<i>Dont logement adapté</i>	0	0%	0	0%
Hébergement en CHRS	0	0%	0	0%
Hébergement en ALT	0	0%	0	0%
Hébergement chez un tiers	0	0%	0	0%
Autre	0	0%	2	100%
Situation inconnue	2	100%	0	0%
Total	2	100%	2	100%

Autres 2020 : pension de famille (1) – Décès (1)

En 2020, nous avons connu un décès au sein du dispositif. Il s'agissait de la plus jeune personne hébergée qui a été retrouvée dans l'hébergement de l'association. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, cette personne a eu un long parcours d'accompagnement et était, au moment du décès, dans la concrétisation de son projet logement. Autrement dit, elle est décédée au moment où les différents objectifs liés à la santé, aux ressources et à l'autonomie et la capacité à habiter étaient atteints.

Nous avons également eu une sortie en Pension de famille pour un résident. Pour cette personne, un logement en autonomie n'était pas possible et tenable dans le temps. Si la situation administrative et budgétaire permettait d'intégrer un logement, le besoin de lien social et de contact régulier avec des travailleurs sociaux ne le permettaient pas.

■ Durée moyenne de séjour (des sortants)

Durée	2019		2020	
	Ménages	%	Ménages	%
Moins d'un mois	0	0%	0	0%
De 1 à 3 mois	0	0%	0	0%
De 3 à 6 mois	1	50%	0	0%
De 6 à 9 mois	1	50%	0	0%
De 9 à 12 mois	0	0%	0	0%
Plus de 12 mois	0	0%	2	100%
Total	2	100%	2	100%

La durée moyenne de séjour en 2020 est de 998.5 jours soit environ 32 mois.
Pour précision sur cette moyenne de deux personnes, l'une a effectué un séjour de 45 mois et l'autre de 20 mois.

Comparativement en 2019, la durée moyenne de séjour était de 160,5 jours soit un peu moins de 5,2 mois (en 2018 elle était de 346 jours et de 361 jours en 2017).

Il est important de préciser que la durée de séjour exceptionnellement courte était liée à la fin de contrat de séjour des deux personnes, peu de temps après leur arrivée.

Le taux d'occupation des places de stabilisation est de 94 % en 2020 (79% en 2019) *

* Ce taux s'explique par la mise sous scellé d'un logement suite à un homicide au mois d'octobre 2018 et fermé durant toute l'année 2019. Nous avons fonctionné cette année-là et jusqu'au mois d'avril 2020 avec 5 logements au lieu de 6.



Les conséquences du confinement sur le public accueilli

Sur le dispositif des places de stabilisation sont accueillies des personnes marginalisées, au sortir d'un parcours d'errance pour lesquelles un accompagnement global est nécessaire. Celui-ci a notamment pour but d'évaluer la capacité à habiter par des visites à domicile régulières, de mettre en place les soins via des partenariats externes à l'association et de mettre à jour la situation administrative et financière de la personne.

Le confinement annoncé au mois de mars a eu, entre autres, comme effet immédiat de rendre impossible les déplacements en toute liberté sans attestation mais a également, soit stoppé l'accueil du public temporairement en structure, soit fermé certaines administrations et services de santé.

Paradoxalement, cette fermeture de l'accueil physique de certaines administrations a parfois facilité les démarches administratives. En effet, le télétravail des agents du service public mais aussi l'allègement de certaines procédures (la présence de la personne n'étant pas forcément indispensable) a permis d'accélérer les demandes effectuées lors de cette période. De plus, la prolongation de 3 mois pour toute prestation arrivant en fin de droit entre le 12 mars et le 1er juillet 2020 (ASS, ARS, CSS...) promulguée par le gouvernement a permis d'éviter toute anxiété quant aux démarches à effectuer.

Malgré les restrictions de mouvements, les distributions alimentaires effectuées par les associations caritatives ont pu être poursuivies par le biais d'une réorganisation de la distribution et des initiatives des professionnelles de l'association.

De plus, les services de l'Etat ont débloqué des moyens financiers supplémentaires tant par la prime Covid pour les bénéficiaires des minima sociaux que par l'accès à des CAP (Chèque d'accompagnement personnalisé) pour les personnes sans ressources afin de leur permettre d'acquérir des denrées alimentaires et produits d'hygiène.

Mais ce confinement n'a pas eu que des effets positifs. En effet, avec la fermeture de certains cabinets de professionnels de santé (type cabinet dentaire ou kinésithérapeute ; exception faite pour les urgences), certains soins n'ont pas pu se mettre en place ou ont dû être reportés du fait des protocoles sanitaires mis en place limitant le nombre de personnes accueillies, quand l'accueil était possible.

Pour les personnes suivies dans le cadre d'une prise en charge en addictologie, là encore l'organisation n'a pas été sans conséquences. La modification des modes de délivrances, notamment pour les produits de substitution, passant parfois d'une délivrance quotidienne en centre d'addictologie à une délivrance bi hebdomadaire en pharmacie, a pu être problématique en particulier pour les personnes dont la prise en charge débutait. De plus, un tel processus de soins s'accompagne d'une prise en charge globale, notamment par des rencontres avec les divers professionnels de la structure (infirmier, médecin addictologue,

psychologue...). La prise en charge s'est poursuivie sur la période mais par des modalités inadaptées, car téléphoniques. Or certaines personnes n'ont pas de téléphone et il est repéré qu'un échange téléphonique ne remplace pas une rencontre, voire peut aller jusqu'à être un frein pour la communication.

La mendicité et le fait de collecter fait partie des us d'un certain nombre de personnes hébergées sur ce dispositif. L'instauration du confinement total a, non seulement nuit à cette ressource mais a pu en plus être à l'origine d'amendes pour non-respect des consignes, notamment en l'absence d'attestations de déplacement. Le fait est que pour les personnes habituées à vivre dehors et à rencontrer leurs pairs, vivre dans des logements de petite taille sans extérieur et sans en sortir est plus que compliqué.

Du fait des consignes sanitaires, nous avons dû stopper au démarrage du premier confinement toute action collective et rendez-vous au bureau. En ce qui concerne les visites à domicile, il était demandé de les limiter au maximum pour privilégier les contacts par téléphone. En cette période anxiogène et privative de liberté et de liens sociaux, là encore, les conséquences ont été non négligeables, le sentiment de solitude et d'isolement était majeur et a pu accroître certaines conduites addictives. La dynamique existante, la capacité de projection ont, elles aussi, été mises à mal.

Au sortir du premier confinement, il a donc été nécessaire de remobiliser les personnes hébergées afin de les remettre dans une dynamique, ce qui est, aujourd'hui encore compliqué au vu des consignes sanitaires et difficultés de prises en charge, notamment en termes de soins.

4. TEMOIGNAGE D'UNE PERSONNE ACCUEILLIE SUR LE DISPOSITIF EN 2020

« Pendant le confinement, j'ai continué à faire la manche. Il n'y a pas d'arrêt qui interdit la mendicité. J'ai eu du mal à faire mes attestations, c'est Adalea qui me les donnait. Je changeai les heures et je sortais tous les jours, plusieurs fois par jour. Je ne pouvais pas rester chez moi. J'ai eu des amendes. Ça n'a pas changé grand-chose pour moi. »

5. RESSOURCES HUMAINES

Le temps consacré à la formation se monte à **52,50 h**

Le dispositif comptabilise un total de 52,50 heures **consacrées à la formation en 2020.**

■ Formations dans le cadre du plan de formation :

- Formation «Formateur SST RECYCLAGE » avec l'AFTEC pour un salarié.
- Formation « Secret Partagé » avec ASKORIA pour un salarié
- Formation « Habilitation électrique non électricien initiale » avec l'APAVE pour un salarié
- Formation « Habilitation électrique non électricien recyclage » avec l'APAVE pour un salarié

■ Formations hors cadre du plan de formation : RAS

6. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Comme l'ensemble des dispositifs de l'association, le dispositif des places de stabilisation bénéficie d'un socle partenarial historique et couvrant l'ensemble des thématiques pouvant être abordées avec la personne accompagnée.

Pour le socle commun recensé :

- Les travailleurs sociaux des Maisons du Département (travailleurs SASP, infirmières, ...)
- Les bailleurs sociaux : le dispositif des places de stabilisation est intégré à l'outil « Capacité à habiter » qui permet d'aborder avec l'accord des personnes leurs situations lors de rencontres mensuelles auprès des bailleurs publics (TBH, CAH et BSB notamment). Ces rencontres permettent la présentation des demandes et le suivi des situations en cours afin d'ajuster au mieux la prestation du logement.
- Les bailleurs privés : un travail est également réalisé avec des bailleurs privés, des agences immobilières et SOLIHA.
- La CAF, la MSA
- Les caisses de retraite
- Les CCAS et CIAS
- Les associations mandataires du département : ACAP22, APM, UDAF
- La Banque de France
- Les organismes bancaires
- Action Logement
- Les Fournisseurs d'énergies
- L'ADIL
- Le réseau lié à l'emploi et à la formation : Pôle emploi, mission locale, association intermédiaires, centres de formation, chantiers d'insertion.
- Le réseau associatif caritatif : les restaurants du cœur, la Croix-Rouge, le Secours Catholique, le Secours Populaire, l'APF, Saint-Vincent de Paul...
- La CPAM.
- Le réseau santé : centres hospitaliers, hôpitaux et cliniques psychiatriques, ANPAA, PASS, Equipes Mobile Précarité et Psychiatrie, Fondation Bon Sauveur, Plateforme territoriale d'appui... La MDPH et aujourd'hui la PTA.
- Le réseau justice : SPIP, Maison d'Arrêt, CIDFF...
- Le réseau d'associations sportives, culturelles et de loisirs, Culturzatous

7. DEMARCHE QUALITE ET PLAN D' ACTIONS

Notre projet associatif s'appuie sur 5 axes stratégiques qui guident notre action sur la période 2014-2019. Sur chacun de ces axes, l'association a défini ses engagements.

ACCOMPAGNER	INNOVER	COOPERER	IMPLIQUER	S'ENGAGER
--------------------	----------------	-----------------	------------------	------------------

Ces axes et engagements ont ensuite fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle au sein de chaque pôle dans le cadre de plans d'actions à partir **des résultats des évaluations interne et externe**. 2020 est une année particulière car elle a permis de voir finaliser un nouveau projet associatif et une évaluation interne a été réalisée cette même année.

Dans l'attente de la finalisation des projets de services sur 2021 et du nouveau plan d'action, nous vous proposons un point sur les perspectives de 2020 et un aperçu des pistes d'amélioration issues de l'évaluation interne :

	Rappel des perspectives pour 2020	Réalisations au 31 Décembre 2020	Perspectives pour 2021
Accompagner	Poursuites des actions et projets initiés en matière de mobilisation/participation des personnes et d'actions de prévention. Recherche de moyens supplémentaires pour les faire perdurer (humains, financiers, partenaires...).	Suspension des supports de mobilisation des personnes dès le premier confinement : proposition d'activités sportives avec sport pour tous et Siel bleu, chantier plantes invasives et nettoyage de plages, ateliers cuisine avec la cité des du goût et saveurs, etc.	Réappropriation des espaces collectifs partagés avec le CHRS, outil de remobilisation pour les publics et mieux répondre aux besoins primaires des personnes accueillies. Maintenir un niveau de qualité pour nos logements et nos équipements et réunir les conditions pour inciter les personnes accueillies au bon entretien du logement. Disposer de supports / leviers d'accompagnement suffisamment diversifiés pour répondre aux besoins / attentes d'accompagnement des personnes.
Innover	Mettre en place le système d'enregistrement permanent de suivi des réclamations des plaintes des personnes accueillies au niveau de l'association. Travailler en lien avec les projets de service l'innovation autour des prises en charge de la personne	Le système d'enregistrement des plaintes est toujours à ce jour à mettre en place. Nous avons en revanche démarré un grand travail avec les 3 équipes des CHRS pour élaborer le prochain projet de service. 4 à 6 réunions par équipe ont été effectuées et/ou programmées entre 2020 et 2021 pour se faire.	Mettre en place le système d'enregistrement permanent de suivi des réclamations des plaintes des personnes accueillies au niveau de l'association. Finalisation des projets de services Diversifier les propositions d'actions / d'activité de bien-être, d'estime de soi et de remobilisation

<p>Coopérer</p>	<p>Poursuivre les différentes groupes de travail en lien avec d'autres associations et fondations (FAS ,FNSF) .</p> <p>Inscrire une dimension de formation des professionnels au sein des différents réseaux en allant davantage vers de la spécialisation au regard des publics accueillis.</p>	<p>Plusieurs formations et temps forts pour nos réseaux (FAS, CLMS, collectif 17/10...) ont pu être compromis cette année mais nous avons réussi à rester en contact avec chacun d'entre eux et faire, lorsque le contexte sanitaire nous le permettait des actions avec des propositions parfois innovantes.</p> <p>Concernant les temps de travail, le téléphone et la visio ont permis de maintenir un certain calendrier tout au long de l'année.</p>	<p>Disposer d'un réseau d'acteurs et partenaires afin de maintenir une prestation d'accompagnement de qualité et faciliter les orientations des personnes vers les services compétents.</p>
<p>Impliquer</p>	<p>Réfléchir autour des temps mensuels et travailler à la remobilisation des personnes autour de ces temps.</p>	<p>Nous avons dû suspendre les temps de participation des personnes mensuels dès le premier confinement.</p> <p>Un temps autour du Grand Débat national avec une participation de personnes hébergées et de professionnels au regroupement à Paris pour représenter les échanges faits à travers les différents services a cependant pu être mis en place en début d'année.</p>	<p>Reprise des espaces collectifs d'expression et d'échanges avec les personnes accueillies.</p> <p>Améliorer nos outils pour favoriser la participation des personnes accueillies (recueil d'opinion / avis, espaces d'échanges, etc.)</p> <p>Conforter le bien vivre ensemble sur l'aspect collectif partagé avec le CHRS en diversifiant les actions collectives et maintenir l'intégration dans l'environnement de quartier des logements.</p>
<p>S'engager</p>	<p>Remobilisation autour des temps mensuels</p>	<p>Idem ci-dessus</p>	<p>Renforcer les connaissances du service sur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'accompagnement pour favoriser l'accès aux droits.</p>

8. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Bilan des 10 ans : report en 2021

La crise sanitaire est venue interrompre la dynamique engagée par les 3 associations (AMISEP, NOZ DEIZ, Maison de l'Argoat et ADALEA) autour des 10 ans du dispositif. Nous espérons pouvoir porter l'aboutissement du projet de bilan commun et faire une présentation en lien avec les services de l'état en 2021.

Projet de service

Suite à l'adoption de notre nouveau projet associatif, un projet de service dédié au dispositif sera finalisé en Avril 2021.

Travailler sur l'adaptation de notre parc de logements en lien avec la composition des ménages.

Notamment vis-à-vis des demandes couples sur le territoire. La question des personnes ayant des droits d'hébergement est également à se poser. Enfin, le parc qui s'est aujourd'hui amélioré durant ces dernières années est encore à adapter. En effet, les petits loyers qui nous sont imposés ne permettent pas de trouver sur le secteur public aujourd'hui et les logements du secteur privé peuvent présenter différents défauts : inadaptés à certaines corpulences ou tailles, propriétaires ne désirant pas de chiens ... Ce point apparaît dans l'évaluation interne ainsi que dans les réunions projets de service comme un point à améliorer.

Trouver une organisation interne et des moyens supplémentaires permettant d'avoir un temps d'accompagnement et de nettoyage/préparation/gestion du logement.

Développer les chantiers plantes invasives comme outil de remobilisation vers une activité professionnelle et/ou occupationnelle.

Reprise d'activité bénévole et rémunérée. Développement de nouveaux chantiers.